Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 035-213500762-20260709-1222026-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation : 30 juin 2026 Nombre de Conseillers en exercice : **27**

L'An deux mil vingt-six, le 6 juillet à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de CHAVAGNE, légalement convoqué, conformément à l'article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Thierry RENOUX, Maire.

Présents : Thierry RENOUX, Michèle BACHELOT, Bruno TAKORIAN, Hélène AMOURIAUX-PICARD, Alexis CARRIC, Carole LEGENDRE, Nicolas LE BERDER, Danièle ESNAULT, Joël LEGENDRE, Pascale LE MASSON, Céline BESNARD, Mickael GIRARD, Sonia TEXIER, François-Marie MONTGERMONT, Dienaba FONDO, Marie GALVEZ (à partir de la question n°7), Soazic DANET, Donatien WATREMEZ, Fabien ORINEL, Kevin DUVAL, Antoine RONDIN, Anna RUIZ

Excusés : Valérie EUN, Corinne FOUCAULT, Pierre CHAPON, Mathieu WIDLOECHER, Jonathan DJAOUI

Secrétaire de séance : Soazic DANET

Procuration : Valérie EUN à Hélène AMOURIAUX-PICARD, Corinne FOUCAULT à Danièle ESNAULT, Mathieu WIDLOECHER à Fabien ORINEL, Jonathan DJAOUI à Donatien WATREMEZ

122/2026 – DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUILLET 2026
RESEAU FRANCOPHONE DES VILLES AMIES DES AINES (VADA) - AVANCEMENT DE LA DÉMARCHE SUR LA COMMUNE - POINT D'ÉTAPE

Madame Hélène AMOURIAUX-PICARD Adjointe expose :

Un point d'étape est réalisé en Conseil municipal sur la démarche VADA initiée lors du mandat 2020 – 2026 sur la commune de Chavagne afin d'obtenir la labellisation.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré et voté à l'unanimité des membres présents :

- **PREND ACTE de l'avancement de la démarche VADA initiée sur la commune de Chavagne.**

Concernant la Charte des animations collectives à destination des séniors visant à structurer notamment le fonctionnement des mardis réunis proposés par la commune de Chavagne dans le cadre de la démarche VADA, une présentation pour validation a été faite lors du Conseil municipal.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré et voté à l'unanimité des membres présents :

- **VALIDE cette Charte des animations collectives à destination des séniors telle que présentée en Conseil municipal.**

Pour extrait conforme
Certifié exécutoire
A Chavagne, le 7 juillet 2026

Le Maire,
Thierry RENOUX

MAIRIE DE CHAVAGNE
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
(Ille-et-Vilaine)

La secrétaire de séance,
Soazic DANET